

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends l'intérêt que le député porte à cette question. J'en parlerai avec mon collègue, le ministre des Transports, lorsqu'il sera revenu, la semaine prochaine.

M. Benjamin: Monsieur le Président, nous sommes une fois de plus dans une situation où un socialiste doit apprendre à un conservateur ce que sont de saines pratiques commerciales.

LES FRAIS DE RÉPARATION DU MATÉRIEL ROULANT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, les contribuables ont déjà donné à VIA Rail plus d'argent pour réparer et moderniser ces wagons qu'il n'en aurait coûté pour en acheter des neufs. Le ministre des Finances voudrait-il arrêter de laisser filer l'argent des contribuables, de jeter l'argent par les fenêtres et donner enfin des fonds pour acheter de nouveaux wagons? Les économies d'exploitation et d'entretien, à elles seules, rembourseraient le capital en six ou sept ans.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends très bien ce que dit le député au sujet des saines pratiques commerciales. C'est ce qu'applique le gouvernement. C'est pour cela que les taux d'intérêt sont maintenant à leur plus bas niveau depuis 13 ans. C'est pour cela que 666 000 emplois ont été créés depuis deux ans et demi. C'est pour cela aussi qu'il y a eu plus de 200 000 mises en chantier de logements au cours des six ou sept derniers mois. Les choses vont très bien ici, mais je comprends les préoccupations du député et j'en parlerai avec mon collègue, le ministre des Transports, la prochaine fois que je le verrai.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUAND LES PRÉRETRAITÉS SERONT REMBOURSÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, vu l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adressera au vice-premier ministre.

On apprend ce matin que malheureusement la Cour suprême a refusé d'entendre la cause des préretraités au Canada et on sait qu'au cours du mois de décembre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a rencontré les gens de l'Association ARSAC qui représente les 35 000 retraits au Canada qui ont été «coupés» des prestations d'assurance-chômage, et ces gens-là aimeraient savoir, et malheureusement ils n'ont pas les contacts des amis personnels du premier ministre, ils n'ont pas l'argent pour fournir à la Caisse, ces gens-là aimeraient savoir quand le gouvernement a l'intention de déposer le projet de loi pour rembourser les 35 000 préretraités qui se sont vu pénalisés injustement le 5 janvier 1986.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de

l'Immigration qui présentement assiste à une conférence fédérale-provinciale avec ses collègues des provinces, je vais prendre note de la question posée par le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) et j'aimerais également lui faire savoir, puisqu'il semble l'ignorer, que tous les préretraités du pays, quel que soit l'endroit d'où ils viennent, ont accès et peuvent parler à leurs députés sans aucune espèce d'entrave, et prétendre le contraire, monsieur le Président, est faux.

ON DEMANDE QUAND LE PROJET DE LOI SUR LE REMBOURSEMENT DES PRÉRETRAITÉS SERA DÉPOSÉ

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le petit ministre de Sherbrooke qui vient de répondre n'est pas au courant du système organisé.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Qui à la Chambre décide de l'ordre des dépôts des projets de loi? Est-ce le vice-premier ministre ou le petit ministre d'État, de portefeuille, de Sherbrooke? Est-ce que le vice-premier ministre peut dire quand le projet de loi sur le remboursement des 35 000 préretraités sera déposé à la Chambre des communes?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse): Monsieur le Président, pour employer l'expression du député de Montréal—Sainte-Marie, le petit et le jeune ministre de la circonscription de Sherbrooke regrette beaucoup le ton de ses questions. Il faut avouer que c'est pas mal en conformité avec le ton qu'on a entendu depuis quelques semaines. Pour vouloir être objectif et servir la population qui nous a élus et envoyés à Ottawa, je veux simplement lui répéter que mon collègue de l'Emploi et de l'Immigration assiste présentement à la conférence fédérale-provinciale. Je vais lui transmettre respectueusement la question, et sans doute qu'il voudra y répondre.

* * *

● (1150)

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS D'ACCORDER À CERTAINES PUBLICATIONS LES PRIVILÈGES DU COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question a trait à la Société canadienne des Postes. Je l'adresse au vice-premier ministre ou à quiconque pourra répondre au nom de la Société aujourd'hui.

Le *Canada Lutheran* s'est vu refuser les privilèges du courrier de deuxième classe, car Postes Canada a jugé que cette publication n'avait pas suffisamment de contenu religieux. D'autres publications comme *Beef in B.C.*, *Status of Women News* et *Radio Guide* se sont elles aussi vu refuser les privilèges du courrier de deuxième classe.